

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025
EM/NC
Objet : Subvention au Club Nautique de Commercy
N° : DCM_2025/123
PUBLIÉE LE : 07/10/2025

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le



ID : 055-215501222-20251006-2025_123-DE

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 29 septembre à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 22 septembre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Patrick BARREY, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Florent CARÉ, Angélique GÉNART
Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Laila AHADDAR, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET,
Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Céline ADOLPHE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Sandrine KIEFER donne pouvoir à Benoît REYRE
Martine JONVILLE qui donne pouvoir à Olivier LEMOINE
Suzel RICHARD donne pouvoir à Gérald CAHU
Liliane BOUROTTÉ donne pouvoir à Patrick BARREY

ÉTAIENT ABSENTS :

Monsieur Laetitia SACCHIERO, Annette DABIT, Nelly LOMBARD, Ahmed EZZAHRI, Jessica LEROY, Gérard LANDO, Jean-Benoit JANNOT

Conseillers en exercice : Présents : 17 - Absents : 6 - Pouvoirs : 5 - Votants : 22

Madame Martine Marchand est désignée secrétaire de séance.

Dans la cadre de sa politique globale la Ville de Commercy favorise la pratique du sport, les pratiques santé, les lien intergénérationnels et soutient la vie associative.

La Ville de Commercy a accepté dans ce cadre en 2021 de soutenir le Club Nautique de Commercy (CNC) et de participer au financement de l'utilisation des créneaux horaires du centre aquatique Aquamosa. Deux conventions ont ainsi été conclues dans ce sens pour les périodes 2021-2024 et janvier 2025- août 2025, afin d'honorer l'engagement de la Ville d'accompagner le CNC à hauteur de 240 000 € pour 4 saisons sportives.

Le Club Nautique de Commercy a de nouveau sollicité le subventionnement de la Ville de Commercy pour le financement de l'utilisation des créneaux, estimé avec le nouveau délégataire du centre Aquamosa à plus de 20 000 €/an.

La Ville souhaite promouvoir les activités nautiques et aquatiques, le développement d'une pratique sportive encadrée et favoriser l'accès au sport pour tous.

À ce titre, il est proposé de donner suite à la requête du CNC en lui versant une subvention forfaitaire de 10 000 €, pour la saison sportive 2025/2026 (allant de septembre 2025 à août 2026).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
le Conseil municipal décide :**

- **DE VERSER** d'un acompte de 5 000 € en octobre 2025
- **DE VERSER** du solde de la subvention, d'un montant de 5 000 € sur présentation des justificatifs de factures pour l'utilisation des lignes d'eau acquittées , pour une valeur de 10 000 €

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**Le Maire
Jean-Philippe VAUTRIN**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.